.

ASSEMBLÉE NATIONALE
QUÉBEC

11e SESSION DU COMITÉ INTERGOUVERNEMENTAL POUR LA PROTECTION ET LA PROMOTION DE LA DIVERSITÉ DES EXPRESSIONS CULTURELLES DE L'UNESCO

Fiche synthèse

ACTIVITÉ

- Activité de la Section du Québec de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF)
- Siège de l'UNESCO, Paris (France)
- 12 au 16 décembre 2017

PARTICIPANTE

- Mme Carole Poirier, députée d'Hochelaga-Maisonneuve, vice-présidente de la Section du Québec et rapporteure à la Commission de l'éducation, de la communication et des affaires culturelles (CECAC) de l'APF.

CONTEXTE

- Le Comité intergouvernemental est l'un des deux organes institués par la *Convention de l'UNESCO (2005) sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles*. Le Comité intergouvernemental est composé de représentants de 24 États parties à la Convention, élus pour un mandat de quatre ans par la Conférence des parties, à laquelle il est redevable.
- Il se réunit une fois par année en session ordinaire au siège de l'UNESCO à Paris.
- Les fonctions du Comité sont, entre autres, d'encourager et d'assurer le suivi de la mise en œuvre de la Convention, de préparer des directives opérationnelles pour la mise en œuvre des provisions de la Convention, de transmettre à la Conférence des parties les rapports périodiques quadriennaux des parties ainsi que d'établir des procédures et autres mécanismes de consultation visant à promouvoir les objectifs et les principes de la Convention dans les autres forums internationaux.
- L'APF participe aux sessions du Comité intergouvernemental en tant qu'observatrice et dispose, à ce titre, d'un droit de parole.
- La Commission de l'éducation, de la communication et des affaires culturelles (CECAC) de l'APF a attribué à la Section du Québec le mandat d'effectuer un suivi de la mise en œuvre de la Convention de l'UNESCO. Par conséquent, il revient au député québécois désigné de représenter l'APF lors de la rencontre du Comité intergouvernemental.

CONTEXTE (SUITE)

- La mise en œuvre de la Convention représente un enjeu prioritaire pour les parlementaires de la Francophonie qui ont joué un rôle déterminant dans le processus ayant mené à son adoption et son entrée en vigueur.

THÈMES

- Les principaux sujets abordés ont été :
  - les activités passées du Comité;
  - les prochaines activités du Comité;
  - le rapport de la société civile sur ses activités;
  - le suivi de la mise en œuvre du Fonds international pour la diversité culturelle et son évaluation;
  - les rapports périodiques quadriennaux sur la mise en œuvre de la Convention et sur le travail préparatoire pour la révision des directives opérationnelles relatives à l'article 9;
  - le lancement du Rapport Mondial de l'UNESCO, «Repenser les politiques culturelles».

OBJECTIFS ET ENJEUX

- Représenter l'APF lors de la 11e session ordinaire du Comité intergouvernemental.
- Présenter aux membres du Comité intergouvernemental les positions et recommandations de l'APF en ce qui a trait à la mise en œuvre de la Convention.
- Appuyer toute proposition répondant aux attentes et aux positions de l'APF en ce qui a trait à la mise en œuvre de la Convention.
- Affirmer le leadership de la Section du Québec de l'APF au sein de la Francophonie parlementaire en matière de diversité des expressions culturelles, un enjeu de premier ordre pour le Québec et l'Assemblée nationale du Québec (ANQ).

COMMENTAIRES/CONCLUSIONS

- Environ 280 personnes venues de plus de 70 États et de plus de 70 organisations ont participé aux travaux du Comité intergouvernemental.
- La députée de l'ANQ a assisté aux travaux du Comité intergouvernemental afin de prendre connaissance des enjeux les plus actuels de la mise en œuvre de la Convention de l'UNESCO sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles.
- La députée a pris la parole au point dédié au rapport de la société civile sur ses activités en lien avec la Convention. Elle a notamment insisté sur le rôle de vigie des parlementaires.
- En lien avec le point à l'ordre du jour concernant le Fonds international pour la diversité culturelle, la députée a réitéré l'importance qu'accorde l'APF au renforcement de la coopération et de la solidarité internationales. Les objectifs poursuivis sont d'accroître les capacités des pays en développement, tout en protégeant et faisant la promotion de la diversité des expressions culturelles sur leur territoire.

COMMENTAIRES/CONCLUSIONS (SUITE)

- La députée a également eu l'occasion de s'entretenir avec la déléguée générale du Québec à Paris, Mme Line Beauchamp, et le délégué du Québec aux affaires francophones et multilatérales, M. Maxime Carrier-Légaré, pour discuter, entre autres, de la diversité culturelle à l'ère du numérique. La députée a pu faire part des actions prises récemment par l'APF et l'ANQ en la matière.
- La députée a aussi rencontré la représentante du Québec par intérim au sein de la délégation permanente du Canada auprès de l'UNESCO, Mme Claude Audet-Robitaille. Elle était accompagnée de M. Claude Rodrigue, directeur des affaires internationales et des relations intergouvernementales du ministère de la Culture et des Communications. Ils ont pu s'entretenir de plusieurs sujets concernant la diversité culturelle.
- Durant les deux entretiens, il a particulièrement été question des préoccupations de tous les intervenants sur la place de la diversité culturelle dans les accords de libre-échange.

COÛT[1]

Repas	255,00 $
Hébergement	852,04 $
Transport[2]	48,61 $
Interprétation	0,00 $
Autres[3]	100,00 $
Total	**1 255,65 $**

[1] 50 % des dépenses de Mme Poirier a été payé par l'APF.

[2] Peut inclure des coûts de transport aérien et terrestre, pour se rendre sur les lieux de la mission et sur place, ainsi que des frais de stationnement.

[3] Peut inclure des frais d'inscription, de bagages, de visa et passeport, de vaccin et médicaments, de communication, des frais liés à une variation du taux de change et d'autres frais inhérents.